



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Côte d'Ivoire

Question au Gouvernement n° 3058

Texte de la question

CÔTE D'IVOIRE

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Martine Aurillac. Monsieur le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, l'actualité tragique en Libye ne doit pas nous faire oublier le drame que vit depuis plusieurs mois la Côte d'Ivoire, pays dans lequel la communauté internationale, via les Nations unies, est directement engagée.

Les crimes et les massacres commis - sur son ordre - par les partisans d'un ex-président sans légitimité atteignent désormais directement les forces de l'ONU et les populations civiles qui manifestent pour la victoire de la démocratie. Plus de 500 morts ont déjà été recensés, dont des femmes, abattues délibérément lors des sanglants événements d'Abobo et, hier encore, à Abidjan, où la journée de la femme a été bien tristement fêtée. Le peuple ivoirien, épuisé, semble au bord de la guerre civile, comme les affrontements tout récents à la frontière du Libéria le laissent craindre.

Des sanctions financières ont été prises. Les casques bleus vont être renforcés. Sans préjuger des futurs résultats de la réunion d'Addis-Abeba, la énième médiation africaine ne paraît - hélas ! - guère susceptible d'aboutir. Le Conseil de sécurité s'est à nouveau réuni, à votre demande, monsieur le ministre d'État. Vendredi dernier, la France a réclamé que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies se saisisse des violences, et qu'une commission d'enquête impartiale soit créée.

Mais je souhaiterais, monsieur le ministre d'État, que vous répondiez à trois brèves questions. Comment arrêter le trafic d'armes qui semble alimenter les partisans de Laurent Gbagbo ? Quel est le contenu exact du mandat des forces des Nations unies et de celles qui les appuient ? Une extension de leur mandat peut-elle être envisagée, et à quelles conditions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes. M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. Madame Aurillac, je vais m'efforcer de répondre précisément à vos trois questions.

Le mandat de la force des Nations unies en Côte d'Ivoire est assez clair : il lui donne la responsabilité non seulement de protéger les civils, mais aussi de faire respecter l'embargo sur les armes qui a été imposé par la résolution 1572 sur la Côte d'Ivoire.

Sur le premier point, nous constatons que, depuis le début de l'année, l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire - ONUCI - a adopté une attitude plus ferme et fait mieux respecter son autorité. Elle a ainsi réussi à rétablir sa chaîne d'approvisionnement, malgré le blocus de l'Hôtel du Golf et du port.

Sur le second point - les trafics d'armes -, le groupe d'experts du comité des sanctions des Nations unies a saisi le Secrétaire général du risque de livraison d'hélicoptères d'attaque biélorusses aux forces de M. Gbagbo, en violation de la résolution. L'opération n'a semble-t-il, pas eu lieu et on peut penser que l'avertissement lancé par les experts a contribué à dissuader les trafiquants de mener à bien leur projet.

Pour répondre à votre troisième question, le renforcement du mandat de l'ONUCI ne nous paraît pas, pour l'instant, nécessaire. Il n'en reste pas moins que la situation sur place prend un tour dramatique. En s'accrochant au pouvoir, M. Gbagbo risque de précipiter son pays dans la guerre civile. Il a perpétré un véritable hold-up contre le siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest - BCEAO - à Abidjan, puis contre les succursales des banques.

Nous devons, d'une part, persévérer dans notre action de sanction, qui commence à asphyxier ses possibilités financières ; d'autre part, faire confiance à l'Union africaine, qui se réunit aujourd'hui même à Addis-Abeba, et qui proposera un plan de règlement du conflit au président Ouattara et à M. Gbagbo. C'est dans cette ligne que nous nous situons. L'Union africaine doit faire prévaloir la voix de la raison sur la folie meurtrière.
(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3058

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 mars 2011